

Société Civile Professionnelle
« Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE et Yaye Toute Sylla NDIAYE, Notaires Associés » Titulaire de la Charge de Dakar X, 10, Rue Mohamed V.

« SAF INDUSTRIES - SENEGAL » SA

SOCIETE ANONYME
AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
Capital Social : 150.000.000 DE FRANCS CFA
Siège Social : Dakar (Sénégal),
Km 02 Boulevard du Centenaire
RCCM N°SN-DKR-1968-B-7334

Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 09 Juillet 2021

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09 Juillet 2021, déposées au rang des minutes de la Société Civile Professionnelle « Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE et Yaye Toute Sylla NDIAYE, Notaires Associés » Titulaire de la Charge de Dakar X, 10, Rue Mohamed V, les Administrateurs ont décidé à la majorité :

- De prendre acte des transferts et acceptations de transferts d'actions entre **Monsieur Aly Fakhry et Messieurs Riad Fakhri et Ziad Fakhry ainsi que Madame Racha Fakhry Hoballah** ;
- De faire une proposition de mise à jour des Statuts ;
- De convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 Juillet 2021 pour soumettre le projet de mise à jour des Statuts
- De conférer pouvoirs au porteur de pièces à l'effet de procéder aux formalités légales et administratives consécutives aux présentes partout où besoin sera.

Deux expéditions de l'acte dont s'agit ont été déposées au Greffe du Tribunal du Commerce.

POUR EXTRAIT ET MENTION
Société Civile Professionnelle
« Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE et Yaye
Toute Sylla NDIAYE, Notaires Associés »
Titulaire de la Charge de Dakar X, 10, Rue Mohamed V

Société Civile Professionnelle

« Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE et Yaye Tou-
te Sylla NDIAYE, Notaires Associés » Titulaire de la
Charge de Dakar X, 10, Rue Mohamed V.

« SAF INDUSTRIES - SENEGAL » SA

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

Capital Social : 150.000.000 DE FRANCS CFA

Siège Social : Dakar (Sénégal),

Km 02 Boulevard du Centenaire

RCCM N°SN-DKR-1968-B-7334

Du Procès-verbal de l'Assemblée

Générale Extraordinaire du 23 Juillet 2021

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 Juillet 2021, déposées au rang des minutes de la **Société Civile Professionnelle « Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE et Yaye Toute Sylla NDIAYE, Notaires Associés » Titulaire de la Charge de Dakar X, 10, Rue Mohamed V**, les Actionnaires ont décidé à la majorité :

- De constater les transferts et acceptations de transferts d'actions entre **Monsieur Aly Fakhry et Messieurs Riad Fakhri et Ziad Fakhri ainsi que Madame Racha Fakhry Hoballah** ;
- De mettre à jour les Statuts ;
- De conférer pouvoirs au porteur de pièces à l'effet de procéder aux formalités légales et administratives consécutives aux présentes partout où besoin sera.

Deux expéditions de l'acte dont s'agit ont été déposées au Greffe du Tribunal du Commerce.

POUR EXTRAIT ET MENTION

Société Civile Professionnelle
« Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE
et Yaye Toute Sylla NDIAYE

SCP Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE
& Yaye Toute Sylla NDIAYE Notaires Associés
10, Rue Mohamed V – DAKAR (SENEGAL)

**« FONDS CATHOLIQUE
D'INVESTISSEMENT » SA**

En Abrégé F.C.I

Société Anonyme avec conseil d'administration

CAPITAL SOCIAL :

CENT DIX HUIT MILLIONS DEUX CENT
CINQUANTE MILLE (118.2500.000) DE FRANCS CFA

Siège Social : Dakar (Sénégal), Centrales des Œu-
vres Catholiques 4 Allées Pape Gueye Fall, BP 1539

Constitution de la Société

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ :

Le 02 Décembre 2021

FORME :

Société Anonyme Avec Conseil d'Administra-
tion

DURÉE : 99 ans

RC N° SN-DKR-2021-B-41 358

DÉNOMINATION SOCIALE :

« FONDS CATHOLIQUE D'INVESTISSEMENT »
SARL.

SIÈGE SOCIAL :

Dakar (Sénégal), Centrales des Œuvres
Catholiques 4 Allées Pape Gueye Fall, BP 1539

CAPITAL SOCIAL :

CENT DIX HUIT MILLIONS DEUX CENT
CINQUANTE MILLE (118.2500.000) DE FRANCS
CFA.

OBJET SOCIAL :

La société a pour objet dans tous pays et particu-
lièrement au Sénégal et sous réserve le cas
échéant de l'obtention des autorisations nécessai-
res auprès des autorités compétentes :

SCP Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE & Yaye
Toute Sylla NDIAYE Notaires Associés
10, Rue Mohamed V – DAKAR (SENEGAL)

« MC.JPY.BUSINESS INTERNATIONAL
COMPANY » SARL

Société à Responsabilité Limitée

CAPITAL SOCIAL :

DIX MILLIONS (10.000.000) DE FRANCS CFA

Siège Social : Dakar (Sénégal), Sacré Cœur 2, n°
8619

Constitution de la Société

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ : *

Le 17 Décembre 2021

FORME : Société A Responsabilité Limitée

DURÉE : 99 ans

RC N° SN-DKR-2021-B-40847

DÉNOMINATION SOCIALE :

« MC.JPY.BUSINESS INTERNATIONAL COMPANY
» SARL.

SIÈGE SOCIAL :

Dakar (Sénégal), Sacré Cœur 2, n°8619

CAPITAL SOCIAL :

Dix Millions (10.000.000) de Francs CFA.

OBJET SOCIAL :

La société a pour objet dans tous pays et particulièrement au Sénégal et sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :

- L'achat et la vente d'or en lingots
- L'importation et l'exportation de denrées alimentaires
- L'achat et la vente de tous produits provenant de tous pays et vers toutes destinations
- L'immobilier

Et plus généralement et comme conséquence de cet objet social, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou l'extension.

DUREE:

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par l'article 32 de l'acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et GIE et par les statuts.

EXERCICE SOCIAL:

L'année sociale a commencé le jour de l'immatriculation de la société et finit le 31 décembre 2022.

GERANCE:

Dès à présent **Monsieur Moussa CISSE** est nommé gérant de la société. Il accepte la mission et les pouvoirs qui y sont attachés. Le gérant est toujours rééligible.

Deux expéditions des statuts de la société dont s'agit ont été déposées au Greffe du Tribunal Régional Hors classe de Dakar, tenant lieu de Tribunal de Commerce.

POUR EXTRAIT ET MENTION

« MAÎTRE MAMADOU DIENG TANOR NDIAYE »

NOTAIRE



Probatio